

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 04 octobre 2023
Délibération n°2023-048

DELIBERATION N°2023-048 : Maquette et modalités d'évaluation du DU Valeurs de la République et Religions 2023-2024

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2011-1299 du 12 octobre 2011 portant création du Centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte ;

Vu le règlement intérieur du Centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte ;

Considérant que les 20 membres en exercice du Conseil d'administration et de recherche ont été valablement convoqués en vue d'approuver la maquette et modalités d'évaluation du DU Valeurs de la République et Religions 2023-2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration et de recherche adopte la maquette et modalités d'évaluation du DU Valeurs de la République et Religions 2023-2024.

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	20	Membres représentés	2
Membres en exercice	20	Membres votants	15

Votants	15	Pour	15	Contre	0	Abstentions	0	Blancs	0
----------------	----	-------------	----	---------------	---	--------------------	---	---------------	---

Délibération adoptée à l'unanimité

Document(s) en annexe(s) au présent extrait :

- Maquette et modalités d'évaluation du DU Valeurs de la République et Religions 2023-2024

Fait à Dombeni, 04 octobre 2023,

La Présidente du Conseil d'Administration
du CUFR



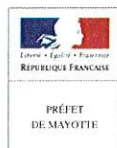
Anrafati COMBO

Le Directeur du CUFR



Abal-Kassim CHERK AHAMED

<p>Extrait transmis à Monsieur le Recteur, Chancelier des Universités le :</p> <p><i>En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Mayotte peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de transmission au représentant de l'Etat à Mayotte.</i></p>	<p>Certifié exécutoire le :</p> <p><i>En application de l'article 21 du décret n° 2011-1299 précité, les délibérations du conseil d'administration sont exécutoires dans un délai de 15 jours suivant leur réception par le représentant de l'Etat à Mayotte.</i></p>
<p>Classée au registre des délibérations du Conseil d'Administration, consultable à la cellule Affaires Juridiques et Institutionnelles.</p> <p>Document mis en ligne le :</p>	



DIPLÔME UNIVERSITAIRE VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE ET RELIGIONS

Année universitaire 2023/2024

Maquette du DU VRR

Inauguré en 2015 par le Préfet de Mayotte, le DU « Valeurs de la République et Religions » du CUFR de Mayotte fait partie aujourd'hui de la liste des 31 formations civiles et civiques en France, agréées par arrêté du Ministre de l'Intérieur en date du 31 juillet 2017, modifié par l'arrêté du 27 juillet 2020.

Le diplôme valeur de la République et Religions fait partie des 31 formations nationales dites "diplômes de formation civile et civique"

Ces diplômes d'université de formation civile et civique poursuivent un triple objectif :

1^{er} objectif : Transmettre un socle commun de connaissances dans trois grands domaines :

- Institutions de la République et laïcité ;
- Grands principes du droit des cultes ;
- Sciences humaines et sociales des religions.

2^{ème} objectif : Développer des compétences en vue de faciliter la gestion des personnels et des institutions culturelles et préparer les aumôniers à l'exercice de leurs fonctions dans le cadre d'une administration ou de l'armée ;

3^{ème} objectif : Promouvoir la connaissance du fait religieux et des religions implantées sur le territoire français, au regard notamment de leur organisation et de leurs doctrines dans le but de créer un espace de dialogue entre les publics de tradition spirituelle, philosophique ou intellectuelle variée et de favoriser les échanges interculturels et interprofessionnels au sein de la sphère universitaire.

DURÉE, EFFECTIFS ET LIEU :

- Volume horaire total : **150 heures d'octobre à juin.**

- Lieu : les enseignements sont dispensés en France par le Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte, établissement d'enseignement supérieur public à caractère administratif, placé sous la tutelle du Ministre de l'Enseignement supérieur, et sont localisés à Dombeni sur le site du Centre Universitaire de Mayotte et en partie en visioconférence par zoom, l'expérience a été mise en place cette année compte tenu de la situation liée à la COVID 19. Les cours seront hybridés, il est donc possible de suivre la formation à distance.

La formation se compose de : 3 Blocs de compétences. Le diplôme universitaire comprend l'ensemble de ses 3 unités. Il est néanmoins possible de s'inscrire indépendamment à un ou deux blocs en tant qu'auditeurs libres. La formation complète comprend 9 modules (Détail de la formation ci-après).

Bloc 1. Sciences des religions (45 heures) :

Module 1 : **Histoire religieuse de la France** (15 heures)

Module 2 : **Sociologie des religions** (15 heures)

Module 3 : **Approche culturelle des religions** (15 heures)

Bloc 2. Institutions de la République française, laïcité et religions

Module 4 : **Institutions de la République française** (25 heures)

- Aspects théoriques (15 heures)
- Analyse pratique (10 heures)

Bloc 3 Droits et Religions (40 heures)

Module 5 : **Libertés fondamentales et droit des religions** (20 heures)

Module 6 : **Droit privé et religions** (10 heures)

Module 7 : **Droit public et religions** (10 heures)

Bloc 4. Approche de la radicalité (35 heures)

Module 8 : **Dérives sectaires et indicateurs de basculement** (15 heures)

Module 9 : **Géopolitique du Moyen orient et du djihad global** (20 heures)

CONDITIONS D'ACCÈS :

Ce diplôme universitaire est ouvert à tous, dans la limite des places disponibles. Aucune condition de diplôme n'est exigée pour l'inscription à cette formation. Le dossier complet doit être déposé ou envoyé par courrier ou par courriel à la responsable administrative du diplôme (voir page 7).

La date limite de dépôt du dossier est fixée au lundi 3 octobre pour une rentrée au samedi 8 octobre

VALIDATION DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'EXAMEN :

Les connaissances acquises au cours de cette formation font l'objet d'une évaluation en vue de la délivrance du diplôme. Les examens ont lieu après la fin des enseignements et les résultats sont proclamés à la fin de la session unique d'examens.

Un QCM permettant de vérifier l'acquisition des connaissances constitue l'examen final du DU.

Condition de validation du diplôme : moyenne générale à l'examen.
Possibilité de validation en deux ans maximum.

COÛT DE LA FORMATION :

Pour une prise en charge individuelle : 300 € pour l'intégralité du DU

Possibilité de s'inscrire par Bloc et/ou de réaliser le DU en 2 ans :

Bloc 1 : Sciences des religions : (45 heures : 90€)

Bloc 2 : institutions de la République française en laïcité : (30 heures : 60 €)

Bloc 3 : Droits et Religion (40 heures : 80 €)

Bloc 4 : Approche de la radicalité et géopolitique (35 heures : 70 €)

Prise en charge possible par l'institution dont relève l'agent (lettre d'engagement à fournir)

Frais d'inscription : 450 euros

Gratuit pour les étudiants et personnels du CUFR.

Le D.U. est inscrit au Plan académique de formation (Ecole Académique de la Formation Professionnelle) il est pris en charge intégralement par la DAFPEN et s'adresse à Tous les personnels de l'Education Nationale

ENSEIGNEMENTS :

Les enseignements sont profanes et non religieux. Ils sont de niveau universitaire. Les enseignements sont dispensés en présentiel sous forme de conférences (cours théoriques) et d'ateliers en groupe (sessions de cas pratiques). De nombreux supports seront utilisés : vidéos, *power point*.

CONTENU DE LA FORMATION :

Bloc 1. Sciences humaines et sociales des religions (45 heures)

- **Module 1 : Histoire religieuse de la France** (15 heures)

Après une présentation historiographique, le cours s'attachera à montrer la différenciation l'histoire de l'histoire ecclésiastique, c'est-à-dire entre à forte connotation confessionnelle et pastorale et une démarche scientifique qui s'insère dans l'histoire économique, sociale et politique. Ce faisant, outre le développement du christianisme à partir de l'époque romaine, ce cours s'attachera à présenter le monopole catholique sur les populations du Moyen âge, la manière dont il s'est enraciné (institutions, pratiques liturgiques, socialisation, lien entre monarchie et légitimité divine), la longue répression de la dissidence religieuse (catharisme, religions populaires, sorcellerie, christianisme non catholique, implantation-répression des protestantismes/tolérance-persécution), le rejet de l'altérité religieuse non chrétienne (le sort fluctuant des populations juives, le rapport très conflictuel, féodal puis colonial au monde musulman, croisades, guerres. Ce panorama servira à expliquer l'actuelle diversité religieuse de la population française et à décrire l'implantation récente de l'Islam en France, en rapport avec la composition de son territoire (métropole et outre-mer). Le cours se terminera sur les derniers phénomènes de notre époque : sécularisation d'un côté et revendications religieuses de l'autre.

- **Module 2 : Sociologie des religions en France** (15 heures)

Ce cours s'attachera à explorer les études sur les religions en France et dans le monde, prises sous leur angle sociologique, c'est-à-dire à travers leurs expressions historiques, culturelles et sociales, et ce, de la Révolution française à nos jours.

Il reviendra sur les grands paradigmes de la sociologie des religions à savoir la définition des concepts de laïcisation et de sécularisation et leurs évolutions récentes telles qu'elles ont été mis en évidence dans le cadre de la discipline sociologique. Plusieurs exemples nationaux seront présentés.

Puis il s'intéressera aux enjeux historiques et académiques d'une approche confessionnelle et/ou laïque des religions tant hier qu'aujourd'hui. Il analysera les productions récentes en sociologie des religions et présentera leurs résultats et les enjeux qu'ils recouvrent. Un temps sera consacré à la présentation d'un champ relativement nouveau : la sociologie de la laïcité en France.

Il se conclura par une étude sociologique des formes prises par la gestion du pluralisme religieux en France, dans le cadre d'une République laïque, que ce soit en métropole ou en Outre-mer.

Plan :

- Laïcisation et sécularisation en France et dans le monde (XIXe-XXIe siècles).
- Etudier les religions : de l'approche confessionnelle à l'approche académique laïque, les différentes écoles et leurs enjeux.
- Les différents champs de la sociologie des religions (sociologie du catholicisme et des minorités religieuses et/ou philosophiques).
- Sociologie de la laïcité ou la laïcité prise comme objet d'études : le débat entre les valeurs et les principes juridico-politique.
- Religions et gestion du pluralisme en France et en Outremer de la Révolution à nos jours.

- **Module 3 : Approche culturelle des religions** (15 heures)

Il s'agit à travers ce module de dresser quelques points de convergences et de divergence entre les trois religions monothéistes. Trois axes nous permettront d'aborder ces points :

- 1° Les figures emblématiques telles que les prophètes : Moïse, Ibrahim, Joseph, Marie, Jésus...
- 2° L'image des juifs et des chrétiens dans la bible et le Coran
- 3° Les rites et pratiques

Bloc 2. Institutions de la République française, laïcité et religions (25 heures)

- Aspects théoriques (15 heures) :

I. Régime de séparation

- Rappel historique : gallicanisme, révolution, concordat et loi de 1905
- Définition : neutralité de l'Etat vis-à-vis des croyances et religions, liberté de religion, pluralisme
- Principe juridique : Un principe à valeur constitutionnelle
- Les grandes lois laïques et leur interprétation par le Conseil d'Etat

II. Les valeurs de la République Française

III. Islam et République

A) L'islam en France

- 1) Les Français musulmans : entre intégration, divisions et affirmations identitaires
- 2) L'approche littéraliste, phénomènes de radicalisation

B) L'islam de France

- 1) La volonté de l'Etat d'identifier un interlocuteur
- 2) L'instance de dialogue

- Analyse pratique (10 heures)

L'intervention sera organisée afin de donner aux étudiants des clés pour mieux appréhender les situations impliquant le fait religieux dans leur pratique professionnelle et religieuse. A chaque séance correspondra un thème (l'école, vie et mort, la visibilité, les demandes religieuses, le rapport à la différence) et un objectif pédagogique (savoir utiliser les règles juridiques, enlever le caractère religieux du fait, apprendre à se décentrer, connaître son rapport au conflit, l'ouverture à la différence).

Bloc 3 : Droit et Religion (40 heures) :

- Module 6 : Libertés fondamentales et droit des religions (20 heures)

Cette unité d'enseignement situe les religions dans la sphère du droit privé. Elle présente les relations entre les religions et le droit des personnes et de la famille, entre le monde du travail et de l'entreprise face aux religions, mais aussi du fait religieux face aux statuts personnels.

1. Droit de la famille et religions

Cet enseignement a pour objectif de maîtriser le fait religieux face au droit des personnes et de la famille :

- l'individualisation de la personne (nom, prénom),
- l'intégrité physique (circoncision, transfusions sanguines, dons d'organes),
- la vie privée et la religion,
- le couple et la religion.

2. Droit du travail et religions

Cet enseignement a pour objectif de connaître les liens unissant religions et organisation du travail et de l'entreprise :

- les religions et les entreprises privées,
- les religions face aux pratiques commerciales.

Le cours traite notamment de l'expression et de la gestion du fait religieux en entreprise :

- analyse des situations liées au comportement, au jeûne, à la prière, aux signes religieux, aux fêtes religieuses et aux rites alimentaires ;
- étude de la jurisprudence récente et études de cas.

La problématique des libertés fondamentales et du droit des religions est devenue centrale dans les rapports que l'Etat entretient avec ses citoyens comme avec les institutions culturelles. Les conventions internationales, la législation française et la jurisprudence ont su poser, depuis des décennies, le cadre d'un vivre-ensemble à ajuster sans cesse. Les quinze heures consacrées à l'entrecroisement du fait religieux et des libertés fondamentales permettront l'étude de ces ajustements. Nous verrons ainsi à quel point la dimension religieuse traverse la plupart de ces libertés (liberté de conscience, d'expression, d'association, d'entreprendre, d'enseignement, droits à la vie privée et à une vie familiale) et comment la loi et le juge se saisissent des situations concrètes où ces mêmes libertés croisent la liberté religieuse dans notre société (vie humaine, mariage, filiation, école, emploi, entreprise, armée, hospitalisation, prison, funérailles...).

- Module 7 : Droit privé et religions (10 heures)

Cette unité d'enseignement situe les religions dans la sphère du droit privé. Elle présente les relations entre les religions et le droit des personnes et de la famille, d'une part entre la religion et le monde du travail et de l'entreprise face aux religions, mais aussi du fait religieux face aux statuts personnels. La problématique des libertés fondamentales et du droit des religions est devenue centrale dans les rapports que l'état entretient avec ses citoyens comme les institutions culturelles. Les conventions internationales, la législation française et la jurisprudence.

1. Droit de la famille et religions

Cet enseignement a pour objectif de maîtriser le fait religieux face au droit des personnes et de la famille :

- l'individualisation de la personne (nom, prénom),

- l'intégrité physique (circoncision, transfusions sanguines, dons d'organes),
- la vie privée et la religion,
- le couple et la religion.

2. Droit du travail et religions

Cet enseignement a pour objectif de connaître les liens unissant religions et organisation du travail et de l'entreprise :

- les religions et les entreprises privées,
- les religions face aux pratiques commerciales.

Le cours traite notamment de l'expression et de la gestion du fait religieux en entreprise :

- analyse des situations liées au comportement, au jeûne, à la prière, aux signes religieux, aux fêtes religieuses et aux rites alimentaires ;
- étude de la jurisprudence récente et études de cas.

- **Module 8 : Droit public et religions** (10 heures)

1. Droit administratif des religions :

Cet enseignement a pour objectifs de savoir définir l'espace public et comprendre les enjeux de la distinction "public/privé", connaître les restrictions apportées à la liberté de religion des agents publics et des usagers du service public, savoir de quels outils juridiques les autorités publiques disposent pour assurer le maintien de la laïcité dans les établissements. Ce cours aborde l'ordre public et les religions (par exemple les manifestations religieuses sur la voie publique).

2. Droit public des cultes :

Cet enseignement développe les normes régissant l'organisation des cultes (régimes des associations culturelles, des édifices du culte, statut des ministres du culte et fiscalité des cultes) et la police des cultes (obligations respectives des autorités publiques et religieuses).

Bloc 4 Géopolitique - Approche de la radicalité (35 heures)

- **Module 9 : Dérives sectaires et indicateurs de basculement** (15 heures)

Ce cours analysera les processus de radicalisation à travers la problématique d'emprise mentale et de dérive sectaire.

- **Module 3 : Géopolitique du Moyen orient et du djihad global** (20 heures)

Ce cours présentera les concepts clés de l'islam et plus particulièrement l'approche littéraliste du sunnisme à travers le salafisme et le djihadisme ainsi que relations internationales et la géopolitique du moyen orient de la fin du califat ottoman à DAESH et abordera une histoire du djihad global.

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE :

Responsable pédagogique :

Frantz THILLE, *Professeur agrégé d'Histoire au Centre Universitaire de Mayotte. Référent laïcité.*

Intervenants :

Julien COUARD, *Maître de conférences en droit public à l'Université de Toulon Sud-Var, corédacteur en chef de l'annuaire Droit et Religions, chargé de cours à l'Université Catholique de Lyon*

Hugues FULCHIRON, *Professeur des Universités en droit privé à l'Université Jean Moulin Lyon 3, Président honoraire et Doyen honoraire de l'Université Jean Moulin Lyon 3*

DEDRY Serge, *Docteur en droit public de l'Université de Lyon*

Wassim LAMOUCI *Professeur d'Histoire-géographie dans l'Académie de Mayotte, Diplômé en Droit public*

Guillaume LAUBIES, *Doctorant en histoire du Droit et des institutions à l'Université de Toulouse*

Frédéric DOREL, *Maître de conférences, directeur adjoint des relations internationales (Centrale Nantes).*

Frantz THILLE *Professeur agrégé d'Histoire au C.U.F.R. référent laïcité, intervenant dans les actions de prévention de la radicalité et dans le cadre du dispositif PLAT (Plan de lutte antiterroriste)*

Mariama MOUEVA, *Gestionnaire pédagogique des DU*

Tél. 0269 61 07 62 Poste 343



Cérémonie officielle de remise des diplômes universitaires le 22.10.2016

